

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 81 (1984)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Divers

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Divers

## L'INSPECTEUR DES RUCHERS

Pour les apiculteurs la visite de l'inspecteur est plus ou moins bien accueillie. Certains le considèrent comme un ami, d'autres comme un mal nécessaire et enfin une minorité comme un intrus qui n'a rien à voir dans l'exploitation de leur rucher.

Selon la loi sur les épizooties et ses ordonnances, du 1<sup>er</sup> juillet 1966, les organes de la police des épizooties (en ce qui nous concerne l'inspecteur des ruchers) ont, dans l'exercice de leur fonction, **libre accès** aux entreprises, locaux, installations et animaux en tant que cela est nécessaire pour l'application des dispositions prévues dans la loi. Ils ont, dans l'exercice de leur fonction, qualité de fonctionnaire de la police judiciaire.

La majorité des apiculteurs considèrent cette ou ces visites comme les bienvenues, elles sont, pour eux, une source d'informations sur tout ce qui touche à l'apiculture et sur la parfaite santé des colonies ou décelent des anomalies dans celles-ci.

Par contre, pour certains apiculteurs, elles sont considérées comme une intrusion dans leur

vie privée. Ce sentiment peut provoquer de vives tensions entre l'apiculteur et l'inspecteur, ce qui est à déplorer, car l'inspecteur vient en ami et non en inquisiteur.

Nous avons, durant de nombreuses années, été inspecteurs des ruchers et conseillers apicoles et nous nous permettons de vous faire part de quelques impressions. Comme nous l'avons signalé ci-devant, la majorité des apiculteurs sont heureux d'être inspectés car pour eux la vérification de l'état sanitaire de leurs colonies ne peut être qu'une bonne chose. Pour d'autres, cependant, surtout ceux qui ont eu des problèmes dans le passé, la visite n'est pas désirable et ils tenteront de l'éviter dans toute la mesure du possible et parfois avec menaces. Certains apiculteurs ont aussi l'impression que, puisqu'ils élèvent des abeilles depuis des décennies, rien ni personne ne pourra leur apprendre quoi que ce soit sur leur métier et que l'inspection de leur rucher est inutile et une perte de temps.

Et pourtant ce n'est qu'en échangeant nos idées, en les confrontant, que la visite peut être bénéfique à l'un comme à l'autre. La discussion mutuelle que nous pouvons avoir peut

nous apprendre beaucoup par la confrontation de nos conceptions.

Il est primordial que par sa façon de travailler (préparation de l'enufumoir, ouverture de la colonie, manipulation des cadres, sa réaction aux piqûres, son doigté) l'inspecteur gagne le respect de l'apiculteur et qu'une communion s'installe alors entre les deux.

Lors de la visite d'un rucher il est important de créer un climat de confiance. L'inspecteur doit essayer de se mettre dans la peau de son propriétaire et toujours se demander comment il réagirait, lui, dans la même situation. Le visité doit également se mettre entièrement à la disposition de l'inspecteur en lui facilitant la tâche, ne pas chercher à cacher les colonies qui lui paraissent suspectes. Il ne doit pas hésiter à lui poser des questions sur ce qu'il fait. L'inspecteur n'est pas un adversaire mais un collaborateur qui connaît bien son métier ; il est au courant de toutes les maladies du rucher, de leurs traitements les plus récents.

Amis apiculteurs, débutants et aguerris, dites-vous bien que les visites sanitaires sont de plus en plus nécessaires pour le maintien d'une apiculture saine et, si possible, rentable. De toute façon qu'elle reste un passe-temps agréable et une source de fraternité pour tous ceux qui la pratiquent.

**Doudin**

## LE RUCHER DE LA VALSAINTE

Qui ne connaît pas la Gruyère ? Charmante contrée de nos Préalpes dont la réputation n'est plus à faire. L'abbé Bovet l'a fait chanter et connaître à chacun de nous, pas vrai ? Avec son folklore, sa vie pastorale et le maintien de ses coutumes villageoises, ce coin de pays reste certainement un joyau de notre patrimoine. Ces quelques mots d'introduction pour dire tout le plaisir à parcourir cette contrée en compagnie d'un ami.

Remontant la vallée de la Valsainte, la découverte du monastère «La Chartreuse de la Valsainte» nous confirme cette impression de sérénité, de calme, hors du tintamarre de la vie actuelle. Ce monastère, comprenant tous les bâtiments propices à la vie des moines, est encadré d'une enceinte qui lui donne un caractère médiéval.

C'est là-haut que se fabrique la Chartreuse, liqueur réputée qui représente une activité accessoire de la vie spirituelle et manuelle des moines.

Ce qui est moins connu, c'est le rucher. Bâtiment occupé par cinquante colonies logées sur trois rangées superposées avec pont basculant pour visiter les deux lignées supérieures. Placé dans l'enceinte du monastère, au milieu du verger et des jardins, ce beau rucher émerveille le

visiteur apiculteur. L'activité intense des butineuses, le chant de tout ce monde au travail nous donne le miel, bien sûr, mais aussi le symbole d'une vie communautaire qui s'intègre à celle du monastère.

Ces colonies, logées dans des ruches Ritter sont soignées par un frère, Louis Bischoff, religieux de 72 ans. Son accueil, vraiment fraternel, ses explications concernant son travail nous démontrent ses connaissances apicoles. Toutes les ruches sont habitées, c'est le meilleur témoignage des compétences de l'apiculteur.

L'élevage se pratique avec la race du pays; un emplacement bien exposé est parsemé de sup-

ports pour ruchettes de fécondation. L'achat de quelques reines améliore l'espèce et évite la consanguinité.

Ces renseignements donnent un aperçu du travail que représente la conduite de ce rucher.

Le frère responsable met beaucoup d'intérêt et d'amour à cette tâche qui n'est pas sa seule occupation, une activité professionnelle l'occupant en permanence.

On est surpris de voir la puissance de travail chez un homme dont l'idéal et la piété l'engagent à se mettre entièrement au service de la communauté.

Puissions-nous en prendre de la graine.

**A. Aviolat**

## RÉGULATION DE L'EFFICACITÉ DU HOARDING (AMASSEMENT DE NOURRITURE) CHEZ L'ABEILLE

Une expérience précédente faite en conditions naturelles a suggéré que l'adjonction de rayons vides dans une colonie augmente l'efficacité du butinage de nectar, en plus de l'accroissement bien connu de l'intensité. On a réalisé une expérience d'amassement, dans laquelle les abeilles pouvaient amasser simultanément des solutions de saccharose à 20 % et 50 %. De l'eau était également fournie. Les cages d'abeilles ont atteint une efficacité de 0,20 (calculée d'après le

nombre total de grammes de sucre/nombre total de grammes de solution) si 20 % seulement de la solution était amassée et une efficacité de 0,50 si 50 % seulement de la solution était amassée et une efficacité intermédiaire entre ces deux extrêmes. Les abeilles des cages peu pourvues de rayons ont une efficacité moyenne de 0,38, tandis que celles des cages copieusement pourvues en rayons atteignent une efficacité moyenne de 0,40, significativement plus élevée ( $P 0,003$ ). Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle la stimulation due aux rayons vides régule l'efficacité de sorte que des abeilles d'autant plus stimulées sélectionnent des solutions d'autant plus concentrées.